

DEMANDE DE CERTIFICAT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES CAMIONS AGRICOLES MANITOBAINS

Cette demande est spécifiquement destinée aux agriculteurs qui nécessitent un Certificat en matière de sécurité parce qu'ils utilisent des camions agricoles pour transporter leurs propres produits agricoles vers le marché en dehors du Manitoba. Cette demande contient des sections qui ne s'appliquent pas aux agriculteurs dont les véhicules réglementés sont tous enregistrés pour un usage agricole (classe d'enregistrement A6). Toute section non applicable a été notée comme « non applicable » en rouge gras. Le reste de la demande et/ou des annexes doit être complété et inclus avec votre soumission.

LES CERTIFICATS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DOIVENT ÊTRE RENOUVELÉS AVANT L'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE.

- Il incombe au demandeur d'aviser la Direction de la sécurité des transporteurs routiers de tout changement à ses coordonnées, à ses activités ou à sa couverture d'assurance.
- Il incombe également au demandeur de soumettre sa demande de renouvellement avant la date d'expiration du certificat en matière de sécurité pour qu'elle puisse être traitée à temps.
- Les délais de traitement varient au cours de l'année. Il faut s'attendre à des délais plus longs pendant la période de pointe de renouvellement, soit de décembre à mars.
- Les demandeurs doivent conserver une copie de tous les documents soumis ainsi qu'une copie valide de leur certificat en matière de sécurité dans leurs véhicules réglementés.
- Un nouvel agent de réglementation doit avoir obtenu une certification en suivant le cours « New Entrant Training (NET) » au plus tôt 180 jours avant d'être désigné comme un agent de réglementation du transporteur. **« non applicable »**
- Tous les renseignements et les documents fournis seront vérifiés par l'intermédiaire de la Société d'assurance publique du Manitoba, de l'Office des compagnies du Manitoba ou d'autres organismes gouvernementaux, au besoin.
- Veuillez consulter le Guide de demande de certificat en matière de sécurité du Manitoba ci-joint pour obtenir de plus amples renseignements ou visitez le site Web suivant : [Certificats en matière de sécurité](#) | [Transport et Infrastructure](#) | [Province du Manitoba](#).

**LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTEURS ROUTIERS COMMUNIQUE
UNIQUEMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE. AJOUTEZ LES ADRESSES SFC@GOV.MB.CA ET
MCSAFETY@GOV.MB.CA À VOTRE LISTE DE « COURRIER LÉGITIME » ET VÉRIFIEZ VOTRE DOSSIER DE
COURRIER INDÉSIRABLE SI VOUS PENSEZ AVOIR MANQUÉ UN COURRIEL DE NOTRE PART.**

DEMANDE DE CERTIFICAT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DU MANITOBA POUR LES CAMIONS AGRICOLES

Nouvelle demande **Nouvelle demande assortie de frais de 200 \$ « non applicable »**

Renouvellement Code canadien de sécurité (CCS) : MB _____

Date d'expiration du certificat en matière de sécurité : _____

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Déposez-vous une demande en tant qu'**entreprise à propriétaire unique** (particulier) ou en tant que **société** (entreprise)?

Entreprise à propriétaire unique – remplissez la **section 1A**, puis passez à la **partie 2**

Société – remplissez la **section 1B**, puis passez à la **partie 2**

1A Entreprise à propriétaire unique (remplissez uniquement la **section 1A**)

Le nom du demandeur fourni sera inscrit sur le certificat en matière de sécurité et **doit correspondre** au nom qui figure à la ligne « Immatriculé au nom de / Assuré par » de l'immatriculation du ou des véhicules, ainsi qu'au nom de l'assuré figurant sur l'assurance responsabilité civile.

La demande déposée par une entreprise à propriétaire unique **doit** inclure une copie d'un permis de conduire valide.

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Numéro de permis de conduire : _____

Dénomination commerciale : (s'il y a lieu) _____
Telle qu'enregistrée auprès de l'Office des compagnies du Manitoba

Renseignements sur l'entreprise : Il se pourrait que les entreprises à propriétaire unique doivent fournir des documents supplémentaires comme un permis d'entreprise à domicile ou un contrat de location de places de stationnement.

Adresse de l'entreprise : (il ne peut s'agir d'une case postale) _____

Ville/Village: _____ Code postal : _____

N° de téléphone: _____ N° de cellulaire : _____ N° de télécopieur : _____

Adresse courriel: _____
Toute communication de la Direction de la sécurité des transporteurs routiers sera envoyée à cette adresse courriel.

Adresse postale: (si elle est différente de l'adresse susmentionnée) _____

Ville/Village : _____ Code postal : _____

Adresse de l'établissement:(si elle est différente de l'adresse susmentionnée) _____
Lieu où les véhicules sont stationnés

Ville/Village: _____ Code postal : _____

1B	Société (à remplir uniquement par les entreprises)		
<p>Le nom de l'entreprise demandeuse fourni ici sera inscrit sur le certificat en matière de sécurité et doit correspondre à la dénomination commerciale enregistrée auprès de l'Office des compagnies du Manitoba ainsi qu'au nom qui figure à la ligne « Immatriculé au nom de / Assuré par » de l'immatriculation du ou des véhicules et au nom de l'assuré figurant sur l'assurance responsabilité civile.</p>			
<table border="1"> <tr> <td>Nom officiel de l'entreprise:</td> <td>Dénomination commerciale: (s'il y a lieu)</td> </tr> </table>		Nom officiel de l'entreprise:	Dénomination commerciale: (s'il y a lieu)
Nom officiel de l'entreprise:	Dénomination commerciale: (s'il y a lieu)		
<p>Type d'entreprise :</p> <p> <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Société en nom collectif <input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif <input type="checkbox"/> Organisme de bienfaisance <input type="checkbox"/> Première Nation <input type="checkbox"/> Gouvernement </p>			
<p>Renseignements sur l'entreprise : Il se pourrait que les sociétés doivent fournir des documents supplémentaires comme un permis d'entreprise à domicile ou un contrat de location de places de stationnement.</p>			
1C	<p>Adresse de l'entreprise : L'endroit où sont conservés les dossiers de l'entreprise, y compris les dossiers des conducteurs et des véhicules. Il doit s'agir d'une adresse physique ou d'une description légale du terrain. Il ne peut s'agir d'une case postale.</p>		
<p>Adresse ou description légale du terrain : _____</p> <p>Ville/Village : _____ Code postal : _____</p> <p>N° de téléphone : _____ N° de cellulaire : _____ N° de télécopieur : _____</p> <p>Adresse courriel : _____</p> <p style="text-align: center;"><small>Toute communication de la Direction de la sécurité des transporteurs routiers sera envoyée à cette adresse courriel.</small></p>			
1D	<p>Adresse postale : (si elle est différente de l'adresse susmentionnée)</p>		
<p>Adresse ou description légale du terrain : _____</p> <p>Ville/Village : _____ Code postal : _____</p>			
1E	<p>Adresse de l'établissement : (si elle est différente de l'adresse susmentionnée) Lieu où les véhicules sont stationnés. Il ne peut s'agir d'une case postale.</p>		
<p>Adresse ou description légale du terrain : _____</p> <p>Ville/Village : _____ Code postal : _____</p>			

Renseignements sur les dirigeants de la société

1F	<p>Les dirigeants d'une société sont les propriétaires, les associés, les administrateurs, les cadres ou les actionnaires d'une entreprise. Les demandes déposées par une société doivent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les renseignements sur les dirigeants de la société exigés à l'annexe A; • une copie d'un permis de conduire valide pour chacun des dirigeants énumérés à l'annexe A. <p align="center">Toutes les sociétés doivent soumettre ce qui suit :</p> <p align="center">Annexe A – Renseignements sur les dirigeants de la société Copie d'un permis de conduire valide pour chacun des dirigeants</p>
-----------	--

PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITATION

Autorisation d'exploitation délivrée par le Manitoba et d'autres administrations

2A	<p>Le demandeur, le dirigeant de la société ou l'agent de réglementation est-il ou a-t-il déjà été titulaire d'un numéro du Code canadien de sécurité (CCS) supplémentaire délivré par le Manitoba ou une autre province canadienne?</p> <p>Si oui, indiquez chaque numéro du CCS ci-dessous et soumettez ce qui suit :</p> <p align="center">Résumé du profil du transporteur pour chaque CCS délivré</p> <p>Man. _____ Sask. _____ Alb. _____ C.-B. _____</p> <p>Ont. _____ Qc _____ N.-B. _____ T.-N.-L. _____</p> <p>N.-É. _____ Î.-P.-É. _____ Nt / T.N.-O. / Yn _____</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2B	<p>Le demandeur, le dirigeant de la société ou l'agent de réglementation est-il titulaire d'un numéro du département des Transports des États-Unis et d'un numéro de transporteur routier américain?</p> <p>Si oui, indiquez le ou les numéros en question et la cote de sécurité du transporteur attribuée par la Federal Motor Carrier Safety Association :</p> <p align="center">États-Unis (département des Transports) : _____</p> <p align="center">Transporteur routier américain : _____</p> <p align="center"> <input type="checkbox"/> SATISFAISANTE <input type="checkbox"/> CONDITIONNELLE <input type="checkbox"/> NON SATISFAISANTE </p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2C	<p>Le demandeur, le dirigeant de la société ou l'agent de réglementation a-t-il déjà reçu l'annulation, la révocation ou la suspension d'une autorisation d'exploitation dans quelque administration que ce soit?</p> <p>Si oui, précisez l'administration concernée : _____</p> <p>Indiquez le ou les numéros connexes du CCS et du département des Transports : _____</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TYPE D'ACTIVITÉS**Cochez ✓ Oui ou Non**

3A	Le demandeur exploitera-t-il un autobus?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3B	Le demandeur louera-t-il des véhicules à des tiers?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3C	Le demandeur exploitera-t-il un poste d'inspection des véhicules agréé? Si oui , indiquez le numéro du poste d'inspection : _____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3D	Le demandeur transportera-t-il ses propres produits agricoles dans le but de les vendre?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si oui, soumettez ce qui suit :

Carte d'immatriculation avec responsabilité civile envers les tiers**Cochez ✓ tout ce qui s'applique**

3E	Où les véhicules seront-ils exploités? <input type="checkbox"/> Manitoba <input type="checkbox"/> Autres provinces ou territoires canadiens <input type="checkbox"/> États-Unis <input type="checkbox"/> Mexique	
3F	Le demandeur a-t-il un numéro de Plan international d'immatriculation? Si oui , veuillez indiquer ce numéro : _____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3G	Le demandeur a-t-il un numéro d'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants? Si oui , veuillez indiquer ce numéro : _____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si le transporteur exploite un ou plusieurs véhicules réglementés en dehors du Manitoba, soumettez ce qui suit :

Carte d'immatriculation avec responsabilité civile envers les tiers**PARTIE 4 : VÉHICULES RÉGLEMENTÉS ET KILOMÈTRES PARCOURUS**

Un véhicule réglementé est un camion ou un tracteur routier ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) d'au moins 4 500 kilogrammes (10 000 lb) **ou** un autobus dont le nombre de places assises, y compris la place du conducteur, est de 11 ou plus.

Les remorques et les véhicules plus légers que 4 500 kilogrammes ne sont pas visés.

4A	Véhicules réglementés immatriculés au Manitoba	Nombre de véhicules :
Nombre approximatif de kilomètres parcourus dans les 12 derniers mois		
4B	Partout	Nombre total de kilomètres :
4C	Uniquement au Manitoba	Nombre total de kilomètres :

PARTIE 5 : RENSEIGNEMENTS SUR LES MARCHANDISES

5A Marchandises principales transportées par le demandeur – Cochez ✓ tout ce qui s'applique.			
Matériaux de construction		Produits chimiques	Équipement industriel ou de construction
Messagerie ou petits colis		Produits laitiers	Marchandises sèches en vrac
Structures ou bâtiments érigés		Produits agricoles	Fournitures et matériel agricoles
Marchandises générales ou charge partielle		Gravier, sable, boue, sol ou béton	Articles d'épicerie ou médicaments
Animaux d'élevage		Courrier	Viande ou poisson
Produits métalliques		Minerais métalliques	Produits manufacturés divers
Passagers		Produits pétroliers	Produits forestiers bruts
Produits de pâtes et papiers		Ordures, déchets, eaux usées, etc.	Textiles
Matériel de transport		Articles ménagers usagés	Véhicules
Autre (précisez) : _____			

5B Transport de marchandises dangereuses – Cochez ✓ Oui ou Non.	
Le demandeur transportera-t-il des marchandises dangereuses?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Est-ce que le transport de ces marchandises dangereuses doit être assorti d'un plan d'intervention d'urgence en raison de leur nature et des quantités transportées?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si le transporteur transporte des marchandises dangereuses, soumettez ce qui suit : Annexe B – Transport de marchandises dangereuses Carte d'immatriculation avec responsabilité civile envers les tiers	

PARTIE 6 : AGENTS DE RÉGLEMENTATION ET CERTIFICATION « NET »

Désignation de l'agent de réglementation « non applicable »	
6A	Le transporteur ou un dirigeant de la société doit désigner une personne pour exercer les fonctions d'agent de réglementation du transporteur. L'agent de réglementation est chargé de promouvoir la conformité du transporteur et de ses employés ainsi que de veiller à ce que le transporteur respecte les obligations en matière de sécurité et de tenue de dossiers prévues par le Code de la route du Manitoba, ses règlements et les normes du Code canadien de sécurité. Sélectionnez ci-dessous le rôle de la personne visée et remplissez les champs obligatoires.
<input type="checkbox"/> Je suis un transporteur	Nom de famille : _____ Prénom : _____
<input type="checkbox"/> Je suis un dirigeant de la société	Nom de famille : _____ Prénom : _____

6B	<p>L'agent de réglementation désigné doit être l'une des personnes suivantes : le transporteur lui-même, l'un des dirigeants de la société ayant des responsabilités de gestion ou un employé du transporteur. Les responsabilités de l'agent de réglementation ne peuvent être confiées à une tierce partie.</p> <p>Sélectionnez ci-dessous le rôle de l'agent de réglementation auprès du transporteur et remplissez les champs obligatoires.</p>
-----------	---

<input type="checkbox"/> Le transporteur lui-même <input type="checkbox"/> Un dirigeant de la société <input type="checkbox"/> Un employé du transporteur	Nom de famille : _____ Prénom : _____ N° de permis de conduire : _____ Date d'expiration : _____ aaaa/mm/jj Téléphone : _____ Courriel : _____
---	--

Les demandeurs doivent soumettre ce qui suit :
Copie d'un permis de conduire valide pour l'agent de réglementation

Certification obtenue grâce au cours « New Entrant Training (NET) » – Cochez ✓ Oui ou Non « non applicable »

Un nouvel agent de réglementation **doit** avoir obtenu une certification en suivant le cours « NET » au plus tôt 180 jours avant d'être désigné comme un agent de réglementation du transporteur.

6C	Le transporteur a-t-il désigné un nouvel agent de réglementation? Si oui , indiquez la date d'obtention de la certification « NET » : _____ (aaaa/mm/jj)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-----------	--	---

Si le transporteur a désigné un nouvel agent de réglementation, veuillez soumettre ce qui suit :
Certificat d'achèvement du cours « NET »

PARTIE 7 : INSPECTION PÉRIODIQUE ET OBLIGATOIRE DES VÉHICULES

7A Les véhicules tracteurs faisant partie de la classe d'immatriculation des camion agricoles d'au moins 21 952 kilogrammes doivent être visés par un certificat valide d'inspection périodique et obligatoire des véhicules pour être exploités au Manitoba.

Nombre de véhicules réglementés	Documents requis
9 véhicules tracteurs OU MOINS	Certificat valide d'inspection périodique et obligatoire des véhicules pour chaque véhicule tracteurs.
10 véhicules tracteurs OU PLUS	Annexe C – Attestation de l'inspection périodique et obligatoire des véhicules

Soumettez la documentation requise relative au certificat d'inspection périodique et obligatoire des véhicules en fonction du nombre de véhicules réglementés déclarés à la partie 4: Véhicules réglementés et kilomètres parcourus.

PARTIE 8 : REPRÉSENTANT DE FOURNISSEUR

8A	Désigner un représentant de fournisseur est une action facultative qui permet à une tierce partie de communiquer au nom du transporteur avec la Direction de la sécurité des transporteurs routiers, laquelle pourra notamment lui communiquer des renseignements sur le transporteur. Tous les renseignements sur le transporteur sont confidentiels et ne sont jamais communiqués à une tierce partie sans l'autorisation ou le consentement du transporteur.
-----------	---

Pour désigner un représentant de fournisseur, veuillez soumettre :

Annexe D – Autorisation d'un représentant de fournisseur

PARTIE 9 : DÉCLARATION

La demande, les annexes, les déclarations et les autorisations y figurant doivent être signées par l'entreprise à propriétaire unique dont le nom figurera sur le certificat en matière de sécurité ou par un dirigeant de la société ayant un pouvoir de signature pour le transporteur.

Les initiales et les signatures doivent être écrites à l'encre ou vérifiables numériquement.

La présente déclaration est faite à l'appui d'une demande de certificat en matière de sécurité du Manitoba par _____ au ministère du Transport et de l'Infrastructure
(Nom de la société ou de l'entreprise à propriétaire unique en caractères d'imprimerie)

du Manitoba concernant la délivrance d'un certificat en matière de sécurité du Manitoba.

_____ Je déclare que ni le demandeur ni aucun de ses directeurs, administrateurs, dirigeants, associés ou agents de (Initiales) réglementation n'ont été titulaires d'un certificat en matière de sécurité au Manitoba ou d'une autorisation d'exploitation dans une autre province, un territoire ou un État qui a été annulé, révoqué, retiré ou réputé insatisfaisant.

_____ Je déclare que les renseignements que j'ai fournis dans toutes les parties du présent formulaire sont véridiques (Initiales) et, à ma connaissance, complets et exacts. Je comprends que le Manitoba peut refuser de délivrer un certificat en matière de sécurité dans le cas où le demandeur a fourni des renseignements faux, trompeurs ou incomplets dans le cadre de sa demande.

_____ Je déclare bien connaître les règles et les règlements régissant le transport au moyen de véhicules commerciaux (Initiales) au Manitoba et comprendre mes obligations en vertu du Code canadien de sécurité. Je déclare en outre m'engager à exercer mes activités de transporteur routier en conformité avec ces règles, normes et règlements.

_____ J'autorise le ministère du Transport et de l'Infrastructure du Manitoba à vérifier les renseignements fournis dans (Initiales) cette demande et je comprends que les renseignements pertinents concernant la sécurité seront publiés dans les pages Web Profil du transporteur Instantané de transporteur gérées par le ministère.

_____ Je comprends que des renseignements faux, trompeurs ou incomplets fournis dans le présent formulaire de (Initiales) demande peuvent entraîner la suspension ou la révocation immédiate du certificat en matière de sécurité, même si les renseignements sont découverts après la délivrance du certificat en matière de sécurité.

_____ Je comprends que quiconque fait une fausse déclaration sur les faits dans la présente demande commet une (Initiales) infraction en dérogation au paragraphe 224(1) du Code de la route et est passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de 5 000 \$.

_____ J'atteste avoir le pouvoir de signer la présente déclaration.
(Initiales)

Nom en caractères d'imprimerie : _____ Titre du poste : _____

Signature de la personne autorisée : _____ Date : _____

ANNEXE A – RENSEIGNEMENTS SUR LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Veillez fournir les renseignements concernant tous les dirigeants de la société, y compris une copie d'un permis de conduire valide pour chacun d'eux. Soumettez plus d'une annexe A si nécessaire.

Nom de famille : _____ Prénom : _____
Titre du poste : _____ Courriel : _____
N° de téléphone : _____ N° de permis de conduire : _____
Adresse domiciliaire (il ne peut s'agir d'une case postale) : _____
Ville/Village : _____ Province : _____ Code postal : _____
Nom de famille : _____ Prénom : _____
Titre du poste : _____ Courriel : _____
N° de téléphone : _____ N° de permis de conduire : _____
Adresse domiciliaire (il ne peut s'agir d'une case postale) : _____
Ville/Village : _____ Province : _____ Code postal : _____
Nom de famille : _____ Prénom : _____
Titre du poste : _____ Courriel : _____
N° de téléphone : _____ N° de permis de conduire : _____
Adresse domiciliaire (il ne peut s'agir d'une case postale) : _____
Ville/Village : _____ Province : _____ Code postal : _____
Nom de famille : _____ Prénom : _____
Titre du poste : _____ Courriel : _____
N° de téléphone : _____ N° de permis de conduire : _____
Adresse domiciliaire (il ne peut s'agir d'une case postale) : _____
Ville/Village : _____ Province : _____ Code postal : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____ Nom du transporteur : _____

Signature de la personne autorisée : _____ Date : _____

ANNEXE B – TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Soumettez la présente annexe si le transporteur transporte des marchandises dangereuses

Veillez indiquer toutes les classes et les divisions de matières dangereuses transportées :

Classe 1 – Explosifs

- Classe 1.1, risque d'explosion en masse
- Classe 1.2, risque de projection, sans risque d'explosion en masse
- Classe 1.3, risque d'incendie avec risque léger de souffle ou de projection, ou des deux, sans risque d'explosion en masse
- Classe 1.4, pas de risque notable à l'extérieur de l'emballage en cas d'allumage ou d'amorçage durant le transport
- Classe 1.5, matières très peu sensibles avec risque d'explosion en masse
- Classe 1.6, objets extrêmement peu sensibles sans risque d'explosion en masse

Classe 2 – Gaz

- Classe 2.1, gaz inflammables
- Classe 2.2, gaz ininflammables, non toxiques
- Classe 2.2, oxygène et gaz comburants
- Classe 2.3, gaz toxiques

Classe 3 – Liquides inflammables

- Classe 3.0, liquides inflammables

Classe 4 – Solides inflammables

- Classe 4.1, solides inflammables
- Classe 4.2, matières sujettes à l'inflammation spontanée
- Classe 4.3, matières hydroréactives

Classe 5 – Matières comburantes et peroxydes organiques

- Classe 5.1, matières comburantes
- Classe 5.2, peroxydes organiques

Classe 6 – Matières toxiques et matières infectieuses

- Classe 6.1, matières toxiques
- Classe 6.2, matières infectieuses

Classe 7 – Matières radioactives

- Classe 7.0, matières radioactives

Classe 8 – Matières corrosives

- Classe 8.0, matières corrosives

Classe 9 – Produits, matières ou organismes divers

- Classe 9.0, produits, matières ou organismes divers

La présente déclaration doit être signée par l'entreprise à propriétaire unique dont le nom figurera sur le certificat en matière de sécurité ou par un dirigeant de la société ayant un pouvoir de signature pour le transporteur.

Nom en caractères d'imprimerie : _____ Nom du transporteur : _____

Signature de la personne autorisée : _____ Date : _____

ANNEXE C – ATTESTATION DE L'INSPECTION PÉRIODIQUE ET OBLIGATOIRE DES VÉHICULES

10 véhicules tracteurs ou plus – Soumettez cette attestation

9 véhicules réglementés ou moins – Ne soumettez pas cette attestation

Le paragraphe 3(1) du Règlement sur l'inspection périodique et obligatoire des véhicules exige que tous les véhicules soient inspectés dans un délai donné. Pour les véhicules immatriculés faisant partie de la classe d'immatriculation des camion agricoles d'au moins 21 952 kilogrammes le calendrier d'inspection périodique et obligatoire est d'une fois tous les douze mois.

La présente déclaration **doit** être signée par l'entreprise à propriétaire unique dont le nom figurera sur le certificat en matière de sécurité ou par un dirigeant de la société ayant un pouvoir de signature pour le transporteur.

Je, _____, atteste que _____
(Nom du signataire en caractères d'imprimerie) (Nom du transporteur)

respecte le paragraphe 2.1 du Règlement sur l'inspection périodique et obligatoire des véhicules et que tous les véhicules tracteurs immatriculés faisant partie de la classe d'immatriculation des camion agricoles d'au moins 21 952 kilogrammes sont visés par un certificat d'inspection périodique et obligatoire des véhicules valide au moment de la présente demande.

Signature de la personne autorisée : _____

Date : _____

ANNEXE D – AUTORISATION D’UN REPRÉSENTANT DU TRANSPORTEUR

Soumettez la présente annexe pour désigner un représentant. L’autorisation est valide pour un cycle de renouvellement du certificat en matière de sécurité.

Transporteur (Nom officiel) : _____

Dénomination commerciale : _____

N° du Code canadien de sécurité : **MB** _____

Je, _____, autorise _____
(Nom du signataire en caractères d'imprimerie) (Nom officiel de la tierce partie)

à agir au nom de _____ dans ses interactions avec la
(Nom du transporteur)

Direction de la sécurité du ministère du Transport et de l’Infrastructure du Manitoba concernant ce qui suit :

Cochez ✓ tout ce qui s’applique

- ID d'utilisateur et mot de passe permettant d'accéder aux dossiers de sécurité du transporteur dans le système de profils des transporteurs du Manitoba.
- Présentation de la demande de certificat en matière de sécurité du transporteur
- Demandes de renseignements et réponses concernant la demande de certificat en matière de sécurité du transporteur
- Demandes de renseignements concernant les dossiers de sécurité du transporteur
- Demandes de renseignements et réponses concernant la cote de sécurité du transporteur
- Demandes de renseignements et réponses concernant les seuils de rendement du transporteur

Tierce partie : _____ Courriel : _____
(Nom officiel)

Si vous autorisez des membres précis du personnel d'une agence tierce, veuillez indiquer leur nom et leur adresse courriel :

Nom : _____ Courriel : _____

Nom : _____ Courriel : _____

Nom : _____ Courriel : _____

La présente autorisation doit être signée par l'entreprise à propriétaire unique dont le nom figurera sur le certificat en matière de sécurité ou par un dirigeant de la société ayant un pouvoir de signature pour le transporteur.

Signature de la personne autorisée : _____ Date : _____